

COMPOSTAGE PARTAGÉ EN HABITAT COLLECTIF

L'ANNUAIRE DES PROFESSIONNELS

Contexte général du tri à la source des biodéchets

Dans le cadre de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) adoptée en 2020, et l'entrée en vigueur de l'obligation de tri à la source des biodéchets au 1er janvier 2024, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle propose un accompagnement à **l'installation de sites de compostage partagé en habitat collectif** (résidence ou immeuble implantés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle).

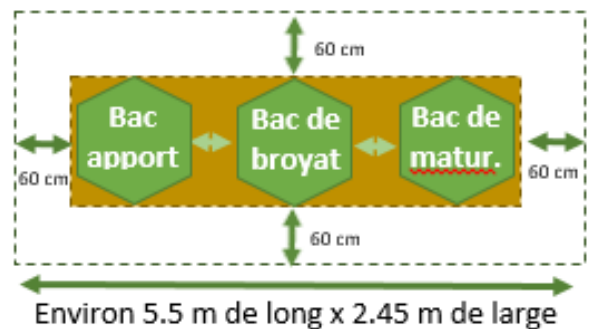


Résidence rue André Malraux, La Rochelle

Dimension d'un site de compostage

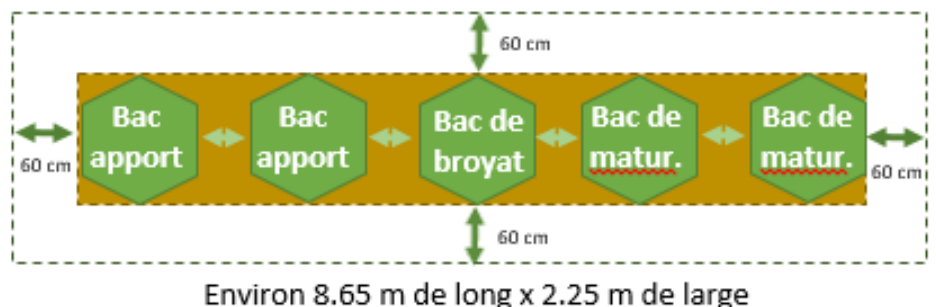
Un site de compostage collectif accueille les déchets alimentaires des habitants, en mélange avec des déchets verts de jardin de petite taille (broyat de branches). La résidence doit disposer d'un espace vert privatif à proximité des logements, plat et facile d'accès.

Pour 25 foyers participants environ, un site de compostage comprend 3 bacs minimum. Sa surface est de 14m², dont 6m² de pleine terre :



- 1 **bac d'apport** des déchets alimentaires,
- 1 **bac de broyat de végétaux** (pour recouvrir les déchets alimentaires déposés dans le bac d'apport),
- 1 **bac de maturation** (pour permettre aux matières de finir leur décomposition).

Pour 25 à 50 foyers participants, le site de compostage comprendra plutôt cinq bacs (deux bacs d'apport, deux bacs de maturation et un bac de broyat de végétaux). Sa surface est de 20m² environ, dont 9 m² de pleine terre obligatoire.



Répartition des rôles

- **Le bailleur ou le syndic de copropriété, en accord avec les copropriétaires**, formule une demande d'accompagnement auprès de l'Agglo pour l'installation d'un site de compostage partagé. Les habitants qui souhaitent s'impliquer dans un projet d'installation de site doivent les tenir informés.
- **L'Agglo** fournit et installe gratuitement les composteurs, forme puis accompagne sur une durée de 6 mois les habitants volontaires (référénts du site de compostage), en étroite coordination avec son association partenaire « Compost'Age ».
- **Les référénts du site de compostage** (habitants volontaires ou gardiens) veillent ensuite à la pérennisation du processus et doivent se répartir les principales tâches d'entretien du site de compostage entre eux. Ils peuvent, en fonction des décisions prises en assemblée générale de copropriété, **être épaulés par un prestataire de service (entreprise de nettoyage, d'entretien des espaces verts, structures d'insertion par le travail, etc.)**
- **Les habitants** participants déposent leurs restes alimentaires dans le bac d'apport, les étalent à sa surface à l'aide d'une griffe, puis les recouvrent avec du broyat de végétaux.

Entretien d'un site de compostage partagé

Les principales tâches qui pourront revenir pour tout ou partie au prestataire en charge de la gestion d'un site compostage partagé sont indiquées ci-dessous. Un « mix » de solutions peut être envisagé. Par exemple, une entreprise de nettoyage peut se charger des tâches hebdomadaires, tandis que les tâches plus physiques et n'intervenant que deux à trois fois par an pourront plutôt relever de l'intervention d'une entreprise d'entretien des espaces verts. Une structure d'insertion par le travail peut intervenir à toutes les étapes selon son mode de fonctionnement.

Entretien d'un site de compostage

- **Chaque semaine** : retirer les éventuels indésirables, ajouter du broyat au besoin, brasser le contenu du bac d'apport avec un brass compost ou une fourche (15-20 min / semaine).
- **Deux fois / an environ** : transférer le bac d'apport vers le bac de maturation, gérer l'approvisionnement en broyat, distribuer le compost et tenir un registre de suivi pour les principales opérations (compter environ 3 h / semestre).

Annuaire des professionnels

NOM	CONTACT	Email / Téléphone	TYPE DE STRUCTURE
ALTERCOMPOST	Pierre DOLEANS	contact@altercompost.fr 09 84 03 81 25	Maintenance et entretien de sites de compostage partagé de proximité / Animation d'ateliers d'initiation
APPROLIANCE (PNP 17-RENETT-NEEXT)	Quentin MARCO	qmarco@aprolliance.fr 05 46 42 08 16 / 07 56 05 43 98	Entreprises de nettoyage et d'entretien des espaces verts
ER NETTOYAGE		05 46 00 68 70	Entreprise de nettoyage et d'entretien
OLIVIER LE JARDINIER	Olivier COLLET	olivier.collet17@laposte.net 06 95 55 61 44	Entreprise d'entretien des espaces verts et élagage
RÉGIE DE QUARTIER DIAGONALES	Vincent ENARD Laurent CATHELINA	accueil.regie@diagonales.org 05 46 34 32 32	Association d'insertion dans l'emploi et de services aux habitants
SAMSIK	Emeric DELAVALD	emeric.delavaud@samsic.fr 06 16 25 29 54	Entreprise de nettoyage et d'entretien
COPRO SERVICES	Jean-François CHAMINAUD	coproservices17@gmail.com 06 43 40 03 86	Conciergerie résidentielle (entretien et suivi des communs)

Vous êtes un professionnel de la gestion de sites de compostage et vous souhaitez figurer dans cet annuaire ? Contact : Stéphanie Gutierrez (chargée de mission Biodéchets - CdA La Rochelle) stephanie.gutierrez@agglo-larochelle.fr / 05 17 83 94 55